

DEFINITIONS

ARME APPROVISIONNEE : Arme contenant des munitions.

ARME CHARGEE : Arme prête à fonctionner.

ARME PRETE A TIRER : C'est une arme dont toute action sur la queue de détente fait partir le coup.

ARME EN SECURITE : C'est une arme dont a ouvert le mécanisme, contrôlé visuellement et physiquement l'absence de munitions.

UNE ARME DOIT TOUJOURS ETRE CONSIDEREE COMME CHARGEE.

Lorsque vous vous déplacez avec votre arme, vous devez être en possession de votre licence

L'ARRIVÉE AU PAS DE TIR

La mallette est apportée au pas de tir et l'arme n'est sortie qu'à ce moment là.

Une arme ne doit jamais être manipulée ni fermée brutalement.

Avant d'utiliser une arme, s'assurer qu'elle est en bon état de fonctionnement.

Les déplacements peuvent éventuellement être effectués avec l'arme désapprovisionnée, canon dirigé vers le haut ou vers le bas.

PENDANT LE TIR

Le canon de l'arme doit être, toujours dirigé vers les cibles.

Avant qu'un tireur, un arbitre, un responsable, ne se déplace en avant du pas de tir, les armes doivent être mises en sécurité.

Pendant qu'un tireur, un arbitre, un responsable, est en avant du pas de tir, il est interdit de toucher à son arme

En cas de dysfonctionnement, de contrôle ou de réparation, l'arme doit être mise en sécurité

EN CONCOURS, C'EST L'ARBITRE DU PAS DE TIR QUI DONNE L'AUTORISATION DE SORTIR LES ARMES DES MALETTES

PONTET: Pièce en arceau protégeant la queue de détente.

DETENTE A BOSSETTE: La course de la queue de détente s'effectue sous faible pression dans un premier temps (pré course) jusqu'à un point dur (bossette) ou la pression est plus importante pour faire partir le coup.

PRISE EN MAIN: Manière de prendre l'arme.

La prise en main doit être reproduite de façon Identique, tir après tir, pour éviter des Ecarts importants en cible.

L'ŒIL DIRECTEUR: On ne tient pas compte de l'œil directeur.

Un droitier vise avec l'œil droit.

Un gaucher vise avec l'œil gauche.